



HAL
open science

Les normes comptables internationales Et le reporting de la performance

Françoise Pierrot

► **To cite this version:**

Françoise Pierrot. Les normes comptables internationales Et le reporting de la performance. COMPTABILITE, CONTROLE, AUDIT ET INSTITUTION(S), May 2006, Tunisie. pp.CD-Rom. halshs-00558242

HAL Id: halshs-00558242

<https://shs.hal.science/halshs-00558242>

Submitted on 21 Jan 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les normes comptables internationales Et le reporting de la performance

Françoise Pierrot

Doctorante

Centre de recherche E.R.F.I - I.S.E.M - Université Montpellier 1
Espace Richter - Bât. E - Rue Vendémiaire - CS 19519 - 34960 Montpellier cedex 2
francoise.pierrot@free.fr

Résumé

L'adoption des normes IAS/IFRS en Europe répond au besoin d'intelligibilité et de comparabilité de la performance des firmes émis par les investisseurs. L'absence de définition du concept de performance et l'ambiguïté du cadre conceptuel conduisent à s'interroger sur la réalisation de ces objectifs en l'état actuel de la normalisation. La dualité des concepts de capital et la variété des conventions d'évaluation proposées dans le cadre conceptuel, posent la question de la nécessité d'un état de résultat global qui répondrait aux critères qualitatifs du reporting de la performance. L'objet de cet article est la présentation du contexte duquel émerge une problématique de recherche.

Mots clés

Intelligibilité – Comparabilité – Reporting - Performance – Capital – Juste Valeur - Cadre conceptuel.

Abstract

The choice of the European Union of adopting the International Accounting Standards is an answer to the need of investors for understandability and comparability of performance of different companies beyond borders. The point is that the lack of definition for the concept of performance, connected to the ambiguity of the conceptual framework about it, leads to the question of whether these goals are to be achieved or not at this stage of standardization. The duality of concepts of capital linked to the variety of measurement bases are pointing up the necessity of having or not a state of global comprehensive which could fulfil satisfactorily the quality characteristics of reporting of performance.

The purpose of this paper is to present the context from which a problematic of research is emerging.

Key words

Understandability – Comparability – Reporting - Performance – Capital – Fair Value – Conceptual framework.

Les normes comptables internationales Et le reporting de la performance

Introduction

Les études menées par les historiens de la comptabilité ont révélé que cette « discipline » s'est réellement développée à l'époque de l'intensification des échanges commerciaux entre deux pôles importants, l'Italie au sud, pour ses portes ouvertes sur l'Orient, et les Flandres au nord pour le caractère industriel de sa population, et sa connaissance de l'industrie textile (Degos 1998). Au cours de cette période, du 12^{ème} au 15^{ème} siècle, des institutions spécifiques répondant aux besoins humains, matériels et financiers nés des échanges internationaux, virent le jour : les sociétés commerciales qui nécessitèrent la tenue d'une comptabilité.

L'évolution des techniques et des pratiques a été plus ou moins importante selon les époques mais, force est de constater que plus les échanges commerciaux étaient importants, plus la comptabilité était présente. Quelles que soient les thèses défendues sur les liens plus ou moins étroits existant entre l'économie et la comptabilité, on peut avancer que cette dernière n'est pas neutre.

En effet, certains auteurs, dont le plus connu est Werner Sombart, ont défendu l'idée que les évolutions de la comptabilité en partie double et du capitalisme étaient intimement liées (Lemarchand, Nikitin, 2000). « *Elle (la comptabilité) est une condition sine qua non de l'existence du capitalisme* » affirmait ce dernier (Richard, 2005). La croissance de la taille des firmes, consécutive à la diversification de leurs activités, a conduit à la séparation de la propriété et du pouvoir de direction laissé au manager (Berle et Means, 1932). Cette situation a nécessité le développement d'un système d'information comptable qui permettait aux dirigeants de rendre des comptes à leurs propriétaires sur la performance de l'activité de l'entité et de leur gestion.

J. Richard propose une hypothèse d'interprétation de l'évolution du capitalisme comptable français qui connut un stade statique de 1800 à 1900, un stade dynamique de 1900 à 2000, et aborde aujourd'hui un stade « actuariel » avec l'application des normes IAS/IFRS¹. Il précise que ces stades sont étroitement liés aux trois « esprits du capitalisme » : familial, managérial et mondialisé (Richard, 2004). C'est le stade « actuariel » issu de la mondialisation qui suscite un intérêt particulier pour la recherche envisagée.

¹ International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards

Ce troisième stade, est présenté par les thuriféraires² des normes IAS/IFRS comme « *une avancée décisive pour l'économie de nature à restaurer la confiance des investisseurs dans les comptes des sociétés* ». En effet le dessein avoué des normes est, entre autre, d'autoriser l'intelligibilité et la comparabilité de la performance des firmes sans retraitement, à la seule lecture des états financiers et ce dans le temps et dans l'espace. Ces objectifs, comme la qualité requise de l'information comptable, sont décrits dans un cadre conceptuel largement inspiré de celui des US GAAP³.

Sous l'apparente simplicité de ces objectifs, se cache la complexité des concepts sous-jacents. La performance, bien que souvent citée, n'est nullement définie par les cadres conceptuels qu'ils soient anglo-saxon ou international. Or, définir cette performance revient à identifier les éléments qui la composent, mais également la nature des états financiers qui la « rapportent ». Le reporting de la performance est intrinsèquement rattaché au concept de performance retenu. Le cadre conceptuel des IAS/IFRS met clairement en exergue le lien étroit entre performance et concept de capital (physique ou financier), sans pour autant formuler une quelconque préconisation.

Au cours des dernières années le reporting de la performance a fait l'objet d'études de groupes de travail (G 4 + 1 en 1999) au sein de l'IASB⁴ (anciennement IASC⁵), puis a été occulté. Il réapparaît aujourd'hui comme un sujet d'intérêt dans les travaux entrepris conjointement par l'IASB et le FASB⁶, mais aussi comme l'objet d'un débat au sein du monde académique de la comptabilité, qui relève de l'opposition de conceptions culturelles, voire idéologiques de la notion de performance de l'entreprise. Cette opposition se retrouve dans les fondements conceptuels du cadre de l'IASB.

Le contexte dans lequel les normes IAS/IFRS sont apparues sera présenté dans un premier temps (Partie 1). La suite du développement s'intéressera aux objectifs d'intelligibilité et de

² Propos de Thomas E. Jones, vice president de l'IASB, dans un article du journal « Le Monde » du 31 octobre 2003

³ United States General Accepted Accounting Principles

⁴ International Accounting Standards Board

⁵ International Accounting Standards Committee

⁶ Le « Joint International Group » (JIG) qui conseille le FASB et l'IASB dans leurs travaux d'élaboration d'un document sur le sujet du reporting de la performance. L'IASB a édité le 16 mars 2006 un exposé sondage intitulé « Présentation des états financiers ».

comparabilité de la performance, ainsi qu'aux fondements conceptuels qui lient la notion de performance aux conventions d'évaluation et à la juste valeur (Partie 2).

1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL DE LA NORMALISATION COMPTABLE

Le contexte économique a changé de visage depuis le début du 20^{ième} siècle. Sous l'impulsion facteurs politiques, technologiques et financiers, les échanges internationaux se sont développés tant au niveau mondial qu'au niveau européen. La normalisation comptable française a évolué au cours de la même période ; les directives européennes, puis les normes internationales, ont été proposées comme solutions aux problèmes engendrés par l'internationalisation des échanges.

1.1. MONDIALISATION ET MESURE DE L'OPPORTUNITE D'UN INVESTISSEMENT

Les échanges économiques internationaux ont connu des périodes plus ou moins propices au cours du 20^{ième} siècle selon les politiques douanières menées par les états. Toutefois, la période s'étalant de 1970 à 2000 a connu une amplification des Investissements Directs à l'Etranger (IDE) (Barbu, 2004), plus particulièrement entre l'Europe et les Etats-Unis.

A la même époque, la montée en puissance de la finance de marché a remodelé la composition du capital des grandes entreprises. Depuis les années 70 on assiste à un processus de financiarisation de l'économie, qui a débuté aux Etats-Unis et qui relève de deux mouvements ; d'une part l'augmentation de la liquidité des marchés de capitaux, grâce au recours fréquent des entreprises à l'appel public à l'épargne ; d'autre part, l'affirmation sur ces mêmes marchés des fonds d'investissement chargés de la gestion de l'épargne. Ce double mouvement associé à l'idéologie de « la valeur actionnariale » a accordé un rôle prépondérant à la rentabilité des actifs boursiers (Aglietta, Rebérioux, 2004).

L'accroissement de la prise de participation des investisseurs institutionnels dans le capital des sociétés cotées a accentué la nécessité pour les managers de fournir une information sur la performance de leur gestion, ainsi que sur celle de l'entreprise.

De plus, la mondialisation de l'économie a offert un champ d'action planétaire aux investisseurs et multiplié les possibilités d'investissement. Toutefois, ces acteurs de la vie financière des entreprises doivent rester en mesure de juger de l'opportunité d'un investissement, c'est-à-dire des garanties qui leur sont offertes et du risque qu'ils encourent quelle que soit la nationalité de l'entité sélectionnée. L'évaluation de ces deux éléments passe par la lecture des documents comptables qui sont censés donner une image fidèle de l'activité et de la performance des sociétés.

La comptabilité peut être décrite comme le langage commun de l'entreprise avec tous ses partenaires. Or, les différences existant entre les standards comptables des divers pays ne facilitent pas, voire même rendent impossibles, la compréhension de ces informations autant que leur comparaison sans retraitement préalable. Le besoin d'un langage commun international qui s'est développé avec l'expansion du commerce international et des IDE, a joué un rôle important dans le processus d'Harmonisation Comptable Internationale (Barbu, 2004), harmonisation qui se trouve au cœur de virulents débats aujourd'hui.

L'évolution du contexte économique mondial a largement influencé celle du contexte économique européen. Bien que plus tardive, la transformation de l'économie européenne s'est opérée en considérant dès le départ l'harmonisation de la normalisation comptable comme un facteur clé de succès.

1.2. LE MARCHE EUROPEEN ET LA COMPARABILITE DES ETATS FINANCIERS

Les entreprises européennes ont participé activement au développement des échanges économiques et commerciaux mondiaux, notamment par des investissements directs aux Etats-Unis (Barbu, 2004). Cependant, l'évolution des échanges économiques au sein de l'Europe est fortement corrélée au processus de construction de l'Union Européenne qui débuta avec le traité de Rome (1957). La création d'un marché commun libre de frontières intérieures devient alors une des conditions sine qua non du développement de l'Europe selon les concepteurs des traités communautaires (Oberdorff, 2004). L'Espace Economique Européen, entré en vigueur le 1er janvier 1994 (l'acte de naissance avait été signé à Porto le 2 mai 1992) se présente ainsi comme la première zone de libre échange mondiale. Il consacre la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services sur l'ensemble de son territoire.

Le chantier entrepris alors par les instances européennes passe par la création de la monnaie unique, l'euro, puis par la mise en place d'une plateforme boursière : Euronext première bourse paneuropéenne, née en 2000 de la fusion des bourses d'actions et de produits dérivés d'Amsterdam, de Bruxelles et de Paris. En 2002, Euronext s'élargit en fusionnant avec la Bolsa de Valores de Lisboa e Porto BVLP (la bourse portugaise pour les produits d'actions et de dérivés) et en acquérant le LIFFE (la bourse de produits dérivés basée à Londres).

La constitution d'un marché communautaire de capitaux engendre la nécessité de disposer de normes comptables autorisant la lisibilité et la comparabilité des états financiers au-delà des frontières. Le processus d'harmonisation des règles et des pratiques doit alors s'accélérer.

Historiquement le processus d'harmonisation des normes comptables au niveau de l'Europe n'est non seulement pas nouveau, mais considéré comme un moyen d'intégration économique. Cette harmonisation débute avec la 4^{ème} directive votée par les instances européennes et qui traite des objectifs, de la présentation et du contenu des comptes annuels des sociétés de capitaux. Elle est publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes (JOCE) le 14 août 1978. Le mouvement continue avec la 7^{ème} directive qui traite des comptes consolidés (publiée au JOCE le 18 juillet 1983) et qui est introduite en France par une loi du 3 janvier 1985. Cependant le lent processus de l'élaboration d'une directive n'a pas permis à la réglementation comptable européenne de suivre les rapides évolutions de l'économie, notamment dues à l'internationalisation et la mondialisation des échanges (Colasse, 2000). C'est la raison pour laquelle l'Union Européenne a choisi d'adopter le référentiel comptable international. Les sociétés cotées européennes doivent éditer leurs comptes consolidés selon le référentiel IAS/IFRS depuis le 1^{er} janvier 2005, en proposant un comparatif sur l'exercice 2004 (Règlement CE n°1606/2002 du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne du 19 juillet 2002).

Cette mesure concerne quelques 7 000 groupes cotés de l'Union Européenne (Colasse, 2004), dont environ un millier sont français. Parmi ces 1 000 groupes français, 100 ont fait l'objet d'une étude par « l'Observatoire IFRS du groupe KPMG ». Il ressort de cette étude que l'enjeu identifié comme étant le plus important est la communication financière (incidence sur les capitaux propres et le résultat), pour 80 % des groupes interrogés.

Les normes IAS/IFRS sont un ensemble de règles comptables, élaborées par l'IASB, afin de permettre une harmonisation⁷ des pratiques comptables au niveau international. Wilkinson exprima pour la première fois cette idée en 1965 sous le vocable « *uniformité comptable* » qui signifiait « *l'établissement d'un seul état financier pour tous les investisseurs, de n'importe quelle nationalité* » (Barbu, 2004).

Le référentiel IAS/IFRS est largement inspiré du modèle comptable anglo-saxon et plus particulièrement des US GAAP, s'appuyant sur un ensemble de normes élaborées par des professionnels. Il est issu de l'observation des pratiques et donc distinct du modèle continental

⁷ B. Colasse distingue l'harmonisation de la normalisation, la première étant censée autoriser une diversité des pratiques et viser seulement à établir des équivalences entre elles, alors que la seconde a pour objet l'application de normes identiques dans un espace géographique donné et vise à l'uniformité des pratiques comptables au sein de cet espace.

jusqu'ici appliqué en France, qui s'appuie sur des plans comptables édictés par les pouvoirs publics. Il s'agit d'approches radicalement différentes.

L'approche pragmatique des systèmes anglo-saxons est de nature microéconomique. L'approche gouvernementale des principaux pays européens est de nature macroéconomique. Cette distinction explique les rôles différents attribués aux éléments des états financiers. La comptabilité en France assure une fonction de reddition des comptes fortement influencée par des contraintes fiscales et ce depuis la loi de finance de 1917 (Richard, 2004). Alors que pour les pays ayant une approche pragmatique, la comptabilité doit fournir l'information indispensable à la prise de décisions (Colasse, 2004). Elle doit informer sur la performance passée mais aussi sur la performance future (Batsch, 2005), c'est la qualité prédictive de l'information comptable qui est mise en avant. L'information sur la performance de l'entreprise est un des objectifs assignés aux états financiers selon les normes IAS/IFRS. Ces objectifs sont clairement édictés dans le cadre conceptuel qui introduit le référentiel international et présente l'ensemble des concepts sous-jacents à leur élaboration.

1.3. LE CADRE CONCEPTUEL

Le référentiel IAS/IFRS se compose aujourd'hui de 37 normes, chacune répondant à un problème comptable particulier. L'ensemble de ces normes est précédé d'un texte reprenant les concepts fondamentaux : le cadre conceptuel ou « conceptual framework ».

Ce cadre est inspiré de celui du FASB⁸, qui lui attribue comme fonction « *de conduire à des normes solides et d'indiquer la nature, le rôle et les limites de la comptabilité financière et des états financiers* ». On comprend donc que ce texte est censé⁹ fournir les réponses nécessaires à la production de normes de qualité ; B. Colasse en parle comme d'une théorie pour la comptabilité (Colasse, 2000). Cette théorie pour la comptabilité s'inspire des théories normatives développées au cours du 20^{ème} siècle par des auteurs comme R.J. Chambers ou Edwards et Bell. Le premier propose une théorie à priori pour définir les bonnes pratiques comptables dans son article « Blueprint for a theory of accounting » (Chambers, 1955). Il s'agit de réagir contre les théories descriptives issues des usages lesquelles, selon lui, ne peuvent mener au perfectionnement des pratiques comptables. Il fonde sa théorie sur un

⁸ Financial Accounting Standards Board

⁹ « Affirmer qu'une énumération de principes suffirait à garantir une « juste » comptabilité relève de l'incantation » déclare J. Richard dans son article « Un comptabilité sur mesure pour les actionnaires » dans le « Monde Diplomatique » de novembre 2005.

ensemble de propositions relatives à l'entreprise et à son contexte économique. C'est une idée que l'on retrouve dans le modèle comptable développé par Edwards et Bell (1961), modèle adapté à une conjoncture inflationniste et proposé comme alternative à l'évaluation des actifs au coût historique.

Ce cadre reprend les principes fondamentaux de la comptabilité, et traite particulièrement des objectifs des états financiers et de leurs caractéristiques qualitatives. Il détermine également qui sont les utilisateurs de l'information comptable et quels sont leurs besoins. Conformément au cadre conceptuel américain, les investisseurs, apporteurs de capitaux à risque de l'entreprise, sont les destinataires privilégiés : l'information comptable qui répond à leurs besoins, répondra à ceux des autres utilisateurs.

Parmi les objectifs des états financiers, on retrouve la nécessité d'informer les parties prenantes sur la structure financière et la performance de l'entité, tout en mettant en avant les investisseurs et en considérant implicitement les dirigeants comme leurs délégataires, conformément à la théorie de l'agence (Colasse, 2006). L'information comptable doit être intelligible et comparable dans le temps et dans l'espace, afin d'aider à la prise de décisions économiques. Le reporting de la performance se fait au moyen des états financiers, maillon final de la chaîne du système d'information comptable, assimilé à un instrument ayant un caractère performatif (Cartelier, 2004) ; la performance de l'entreprise ne préexiste pas, sous forme intelligible à la comptabilité. C'est cette dernière qui l'énonce (Aglietta, Rebérioux, 2004).

La seconde partie de ce développement sera consacrée dans un premier temps aux notions d'intelligibilité et de comparabilité puis au concept de performance. L'ambiguïté du cadre conceptuel du point de vue de la théorie comptable, sera ensuite envisagée.

2. LES FONDEMENTS CONCEPTUELS

La nécessité d'harmoniser les normes et pratiques comptables pour « *faciliter la compréhension des états financiers, produire une information digne de confiance, participer à la stabilité des marchés, des économies et du financement des entreprises* » est une des conclusions du rapport du groupe de travail présidé par Daniel Bouton et commandité par le MEDEF en 2002¹⁰ sur les entreprises cotées. Ces objectifs d'intelligibilité et de comparabilité de la performance sont clairement édictés par le cadre conceptuel. Cependant, le concept de performance n'est pas clairement défini dans les textes. Or, définir la notion de performance

¹⁰ « Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées »

est un préalable incontournable à « son reporting », car sa définition détermine son contenu, ainsi que les éléments qui la représentent. S'agissant ici de performance financière, elle est assimilée au profit réalisé par l'entreprise et de fait étroitement liée au concept de capital et convention d'évaluation retenus. Du maintien de la dualité des concepts de capital au sein du cadre conceptuel naît l'ambiguïté. L'intelligibilité et la comparabilité de la performance seront présentées préalablement aux concepts de capital et conventions d'évaluation.

2.1. INTELLIGIBILITE COMPARABILITE DE LA PERFORMANCE

Le règlement européen du 19 juillet 2002 prévoit que les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en 2005 pour les comptes consolidés des sociétés faisant appel public à l'épargne, sont celles qui ont fait l'objet d'une procédure d'adoption (ou de filtrage) au niveau européen. Cette procédure est fondée sur l'analyse de « l'intérêt public européen », de la compatibilité des normes avec les directives comptables européennes et du respect des critères « *d'intelligibilité, de pertinence, de fiabilité et de comparabilité exigés de l'information financière nécessaire à la prise de décision économiques et à l'évaluation de la gestion des dirigeants de la société* » (article 3.2 du règlement).

S'appuyant sur la théorie normative, le cadre conceptuel des normes IAS/IFRS, tout autant que celui des US GAAP, part du postulat que le respect des règles édictées par le référentiel international, confère les qualités requises à l'information contenue dans les états financiers et notamment « intelligibilité et comparabilité ». Ces deux qualités figurent parmi les quatre caractéristiques qualitatives (intelligibilité, pertinence, fiabilité, comparabilité) définies comme « *les attributs qui rendent utile pour les utilisateurs l'information fournie dans les états financiers* ». Le choix d'approfondir plus particulièrement ces deux notions s'explique par la dimension internationale de l'harmonisation des normes. En effet, bien que la pertinence et la fiabilité soient des caractéristiques primordiales de l'information comptable, elles le sont quel que soit le référentiel concerné. La particularité d'une norme internationale est de permettre la comparabilité des états financiers et donc de la performance des entreprises à travers le monde. Cette comparabilité n'est évidemment possible que si l'information est intelligible.

2.1.1. L'intelligibilité

La première qualité des états financiers figurant dans le cadre conceptuel des IAS/IFRS est l'intelligibilité (*understandability*). Une précision est tout de même apportée par le cadre conceptuel : les utilisateurs doivent avoir une connaissance raisonnable des affaires, des

activités économiques et de la comptabilité, ainsi que faire preuve d'une volonté d'étudier l'information de façon raisonnablement diligente ; description correspondant au profil d'un investisseur.

De manière générale, l'information est définie comme un signal susceptible de modifier le comportement de celui qui le reçoit à condition que ce signal soit correctement compris et interprété. Cette idée rejoint l'objectif principal des états financiers avancé par les divers cadres conceptuels à savoir : permettre la prise de décisions économiques ou, selon la théorie économique néo-classique, permettre l'allocation optimale de ressources. B. Colasse qualifie de « friedmanienne » la conception de l'IASB de la responsabilité de l'entreprise ; conception selon laquelle : « *celle-ci (l'entreprise) n'a de responsabilité qu'économique et de comptes à rendre qu'à ses actionnaires* ».

La problématique de la communication financière tient dans le seuil de signification du signal perçu par les destinataires. L'intelligibilité du contenu informationnel des états financiers dépend de la combinaison de deux facteurs : les caractéristiques des utilisateurs et celles inhérentes à l'information elle-même. C'est la raison pour laquelle, cette qualité de l'information apparaît dans le schéma proposé par le cadre conceptuel du FASB (voir Figure 1), à un niveau intermédiaire entre les caractéristiques des destinataires et les caractéristiques spécifiques des informations aidant à la prise de décision (la pertinence et la fiabilité).

L'utilité de l'information est donc déterminée d'une part par son intelligibilité, par le degré de signification qu'elle présente pour l'utilisateur, et d'autre part par la valeur prédictive qu'elle comporte. Cela sous-entend que l'information contenue sur la performance passée doit permettre une anticipation de la performance future afin d'opérer les arbitrages nécessaires au sein du portefeuille de l'investisseur. « *L'information sur la performance est utile pour prédire la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie sur la base des ressources existantes. Elle est également utile pour élaborer des jugements sur l'efficacité avec laquelle l'entreprise pourrait employer des ressources supplémentaires.* » (§17 du cadre conceptuel).

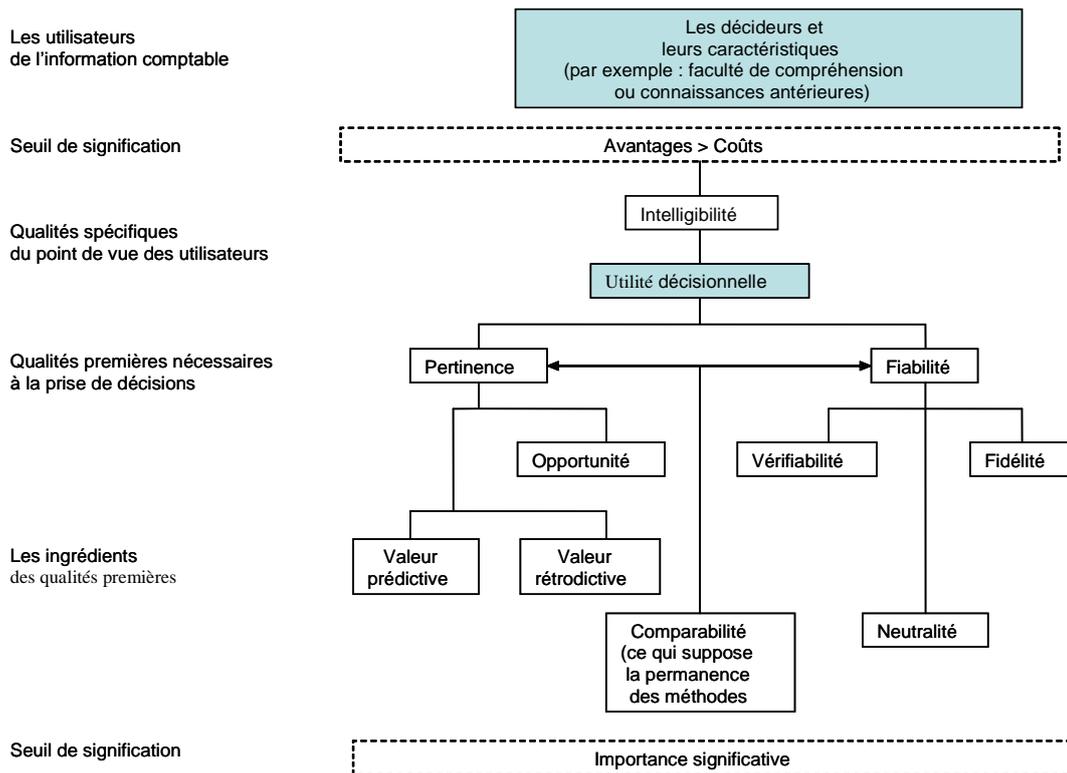


Figure 1 . La hiérarchisation des qualités de l'information comptable (FASB, 1980, SFAC n° 2)

2.1.2. La comparabilité

Le problème de la comparabilité des états financiers est apparu en Europe avec le développement des marchés financiers. The European Accounting Review y consacrait déjà un dossier en 1994 sous l'intitulé « *What is the future of mutual recognition of financial statements and is comparability really necessary?* »¹¹. Plusieurs personnes du monde comptable ou politique, de nationalités diverses se sont prononcées sur cette question (Schuetze, Biener et al., 1994).

D. Cairns de l'IASC est pour sa part un ardent défenseur de la comparabilité qu'il présente comme un besoin des marchés boursiers internationaux. Dès 1989, l'IASC s'intéresse à la question et publie un exposé sondage (ED 32) intitulé « *Comparabilité des états financiers* ». Le parallèle entre les cadres conceptuels américain et international est particulièrement intéressant au sujet de la comparabilité, dans le sens où cette qualité n'occupe pas la même place selon qu'il s'agisse des normes américaines ou internationales. Contrairement au cadre conceptuel de l'IASB, celui du FASB propose une définition de la comparabilité :

¹¹ « Quel futur pour la reconnaissance mutuelle des états financiers et la comparabilité est-elle vraiment une nécessité ? » (traduction personnelle)

« ...comparability is the quality or state of having certain characteristics in common, and comparison is normally a quantitative assessment of the common characteristics ». ¹²

En se référant à la figure N°1 sur la hiérarchisation des qualités de l'information comptable (FASB, 2003, Concept Statement n°2) vu plus haut, on constate que la comparabilité se trouve au même niveau que la pertinence et la fiabilité, mais en dessous de l'intelligibilité. On comprend que les caractéristiques « pertinence, comparabilité et fiabilité », peuvent être contraintes par l'intelligibilité. L'IASB considère pour sa part les quatre qualités comme d'égale importance (Michaïlesco, 2000), ce qui est légitime car le besoin de comparabilité est présenté comme étant à l'origine de la conception et de l'adoption des normes internationales. La comparabilité s'analyse à deux niveaux (quel que soit le référentiel) ; il s'agit en effet d'une comparabilité dans le temps et dans l'espace.

La comparabilité dans le temps, pour une même entreprise, sous-entend la continuité dans l'utilisation des méthodes, mais cela ne constitue pas en soit une nouveauté par rapport au référentiel français. Elle permet d'identifier les tendances de la performance au cours des exercices.

La comparabilité dans l'espace induit la possible comparaison des états financiers et donc de la performance d'entreprises différentes. Quel sens revêt le mot performance selon le référentiel IAS/IFRS ?

2.1.3. La performance

La performance est une notion qui n'a pas besoin d'être définie pour être comprise par la plupart des gens. On parle de la bonne performance de la bourse quand le cours des actions monte, de la mauvaise performance d'une entreprise qui annonce une perte, mais en connaît-on pour autant le ou les sens ? Bien que « performance » soit fréquemment utilisé dans les articles de recherche en gestion, il n'est que très rarement défini.

Le sens de la performance en gestion est très large. Son caractère polysémique lui vaut d'être qualifié de mot valise par Michel Lebas (1995). Cet aspect multidimensionnel fait ressortir la complexification de la performance de l'entité au cours du temps. F. Yahiaoui définit trois niveaux, un physique ou opérationnel, un marchand et un niveau financier, dans lequel on

¹² « ...la comparabilité est la qualité ou le fait d'avoir certaines caractéristiques en commun, et la comparaison est, normalement, l'appréciation quantitative des caractéristiques communes » (traduction personnelle).

retrouve la recherche de l'accroissement des profits répondant à un logique financière (Yahiaoui, 1999).

La place prépondérante offerte aux investisseurs en tant qu'interlocuteurs privilégiés par le cadre conceptuel, pointe l'importance particulière attribuée au niveau financier de la performance de la firme¹³. Elle correspond à une vision libérale de l'économie, très répandue dans le pays anglo-saxons et plus particulièrement aux Etats-Unis. En 1999, l'O.C.D.E.¹⁴ rapporte dans un document¹⁵ que les entreprises doivent être dirigées avant tout dans l'intérêt des actionnaires (Lazonick, Sullivan, 2000). Cette approche est légitimée par M.C. Jensen qui justifie sa position par le fait que la maximisation de la valeur pour l'actionnaire trouve ses origines dans 200 années de recherche en économie et en finance (Jensen, 2002). M. Aglietta et A. Rebérioux avancent pour leur part, que la valeur actionnariale ne peut prétendre à une quelconque légitimité scientifique, et ne peut être envisagée comme un modèle théoriquement fondé (Aglietta, Rebérioux, 2004). Ce débat, bien que passionnant dépasse le cadre de cette étude. Il doit tout de même rester présent à l'esprit car les normes IAS/IFRS sont empreintes d'une idéologie qui influence fortement les principes qu'elles mettent en avant.

La prégnance de l'influence anglo-saxonne est telle qu'il est apparu intéressant de se reporter au référentiel américain, les US GAAP, afin d'identifier d'éventuelles précisions au sujet de la nature financière de la performance.

La lecture de la version originale du cadre conceptuel du FASB, a permis de relever qu'en anglais, il est précisé que les états financiers doivent fournir une information sur la **performance financière** pour les investisseurs :

*« financial reporting should provide information about an enterprise's **financial performance** during a period¹⁶ ».*

Il apparaît clairement que la nature financière de la performance est privilégiée. On peut douter de la pertinence de cette restriction au moment où la responsabilité sociétale (loi NRE) des entreprises est mise en avant.

¹³ le débat plus large qui pourrait porter sur la pertinence de cette préférence (par exemple l'affrontement des *stakeholder theory* et *stockholder theory*) dépasse le cadre de ce mémoire

¹⁴ Organisation de Coopération et de Développement Economique

¹⁵ « The O.E.C.D. Principles of Corporate Governance »,

¹⁶ « Le reporting financier devrait fournir une information au sujet de la performance financière de l'entreprise au cours d'une période » (traduction personnelle)

La pluralité des représentations possibles de la performance d'une entité unique renvoie à la dimension multiple du terme, et donc au constat qu'il est extrêmement délicat de vouloir en donner une définition unique. Cependant, c'est la performance financière qui sera retenue conformément à l'objet de cette étude : les normes internationales.

Selon la réglementation comptable française, l'élément le plus représentatif de la performance financière d'une entreprise est le compte de résultat, qui présente le solde des produits moins les charges de la période. Il est également précisé dans le cadre conceptuel des normes IAS/IFRS que le résultat est souvent utilisé comme mesure de la performance. Ce qui est confirmé par les résultats de l'étude menée par Cormier, Magnan et Zéghal (2001) sur la performance financière des firmes, qui retient cinq mesures représentatives de cette dernière : le résultat net, le résultat d'exploitation, les flux de trésorerie d'exploitation, le résultat résiduel et la valeur ajoutée.

Cette notion de résultat comptable renvoie à la notion de profit, de retour sur investissement attendu par les investisseurs apporteurs de capital. Or, selon les normes IAS/IFRS et plus particulièrement selon leur cadre conceptuel, la valeur illustrant ce résultat est directement liée au concept de capital et de maintien de capital retenus par la firme pour la préparation de ses états financiers. Une relation directe entre le concept de capital, la convention d'évaluation retenue et le profit, est clairement annoncée. Il apparaît que le capital d'une entreprise correspond à l'intérêt résiduel des actionnaires sur l'actif de la firme déduction faite des passifs. Cette définition résiduelle des capitaux propres conduit à définir le profit comme le dépassement du seuil de maintien du capital initial (Lacroix, Giordano, 2004). Mais de quel « capital » s'agit-il ?

2.2. JUSTE VALEUR ET CONVENTION D'EVALUATION

2.2.1. De la dualité du concept de capital.....

Le cadre conceptuel des IAS/IFRS présente deux concepts de capital qui diffèrent en fonction des objectifs poursuivis par les investisseurs. Il s'agit des concepts de capital financier et de capital physique.

Le concept de capital financier, tel que celui de l'argent investi ou du pouvoir d'achat investi, comprend le capital comme synonyme d'actif net ou de capitaux propres de l'entreprise. Si l'objectif des investisseurs est le maintien du pouvoir d'achat investi, alors le concept de capital financier sera retenu. Son maintien sera assuré, lorsque le montant financier de l'actif

net à la clôture de l'exercice dépassera son montant à l'ouverture (exception faite de toute distribution aux propriétaires).

Le profit représente l'accroissement du capital nominal en argent au cours de l'exercice. Les plus-values d'actifs détenus sont considérées conceptuellement comme des bénéfices. L'augmentation de valeur des actifs lorsque le capital est maintenu est une composante de la performance de l'entreprise (Lacroix, Giordano, 2004).

Le concept physique de capital, tel que la capacité opérationnelle, présente le capital comme la capacité productive de l'entreprise. Dans cette optique, le changement de valeur des actifs et passifs est pris en compte comme une variation de l'évaluation de la capacité production et non comme un bénéfice. Toute variation du prix des actifs n'est pas analysée comme un profit et ne participe pas de la performance de la firme.

La notion de bénéfice est dépendante du concept de capital retenu, mais également de la convention d'évaluation à une juste valeur liée à la façon dont on approche la notion de capital.

2.2.2.A la variété des conventions d'évaluation

Le cadre conceptuel précise que plusieurs conventions d'évaluation sont employées et cite les suivantes en les définissant chacune précisément : coût historique, coût actuel, valeur de réalisation ou valeur actualisée. Les normes relatives aux actifs corporels indiquent que l'évaluation initiale (actifs financiers IAS 39) ou postérieure à l'enregistrement d'un bien (actifs corporels IAS 16, actifs incorporels IAS 38) doit se faire à la juste valeur, qui est définie dans chacune d'entre elles comme « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale* ». La juste valeur est susceptible de correspondre à une des quatre conventions d'évaluation formulées dans le cadre conceptuel selon les actifs concernés. On peut donc en conclure que pour un même bien, il n'existe pas une juste valeur mais des justes valeurs (Lacroix, Giordano, 2004).

La juste valeur varie en fonction du concept de capital retenu. Bien que le cadre conceptuel ne préconise pas de convention particulière pour le capital financier, l'objectif de maintien et dépassement du pouvoir d'achat, apparaît comme étant plus compatible avec les valeurs de réalisation ou valeur vénale ; la valeur d'actualisation semblant toutefois préconisée en cas d'absence de marché de actif.

En outre, le cadre conceptuel retient la convention de valeur actuelle pour l'évaluation des biens selon le concept de capital physique. C'est cette dernière qui reflète le mieux le montant

à investir pour atteindre une capacité de production identique au moment de l'édition des états financiers.

Le lien entre la performance de l'entreprise et la notion de capital choisie a été mis en avant, ainsi que le rapport entre concept de capital et convention d'évaluation. La façon dont cette performance est prise en compte dans les états financiers sera étudiée ci-dessous.

2.2.3. Prise en compte de la performance dans les états financiers

D'un point de vue théorique, la dualité des concepts de capital s'inspire de la dualité des fondements des modèles comptables : la théorie de la valeur versus théorie de la transaction.

Dans le cadre de la théorie de la valeur (Edwards and Bells, 1961), le modèle comptable doit permettre la mesure de l'accumulation de valeur pour les investisseurs, ainsi que la mesure du retour sur leur investissement. Les éléments du bilan doivent être évalués en valeur actuelle, et les plus-values latentes participent de la création de richesse et donc de la performance financière. Il s'agit ici du concept de capital financier, correspondant à un modèle comptable statique¹⁷, pour lequel la performance se lit dans le bilan.

Dans le cadre de la théorie de la transaction (Schmalenbach, 1919), le modèle comptable doit permettre de mesurer la performance des transactions de l'entreprise avec ses partenaires commerciaux. Il s'agit ici du concept de capital physique, correspondant à un modèle comptable dynamique, pour lequel la performance se lit dans le compte de résultat.

La performance financière de la firme revêt une signification différente selon le concept de capital retenu par les investisseurs. Ce concept de capital favorise le choix de l'une ou l'autre des conventions d'évaluation selon les actifs. La performance financière sera analysée à partir du compte de résultat ou du bilan, ou des deux réunis selon les utilisateurs de l'information comptable. A la suite de ce constat, peut-on affirmer aujourd'hui que la mise en œuvre des normes IAS/IFRS permet l'intelligibilité et la comparabilité de la performance financière des entreprises dans le temps et dans l'espace ?

CONCLUSION : DE L'EMERGENCE D'UNE PROBLEMATIQUE A UNE DEMARCHE DE RECHERCHE

Les critères d'intelligibilité et de comparabilité de la performance avancés par les promoteurs des normes internationales, sont-ils accessibles malgré l'ambiguïté entretenue dans le cadre conceptuel international ? En effet, la dualité du concept de capital qui sous-tend une dualité

¹⁷ Classification reposant sur une problématique d'évaluation du résultat (Richard, 2004)

de la perception de la performance financière, mais également un choix de convention d'évaluation des actifs, mène à douter de la réalisation théorique de ces objectifs en l'état actuel des choses. Cette réflexion est nourrie par les différences persistant entre les référentiels américain et international. Le cadre conceptuel du FASB rejette le concept physique de capital pour ne préconiser que le concept financier. De plus, la norme FAS 130 propose depuis 1997, un compte de résultat global, le « comprehensive income » qui regroupe tous les éléments de la performance financière de l'entité : résultat des transactions et variation des valeurs d'actifs liée à la convention d'évaluation retenue.

Le problème est de savoir si, en l'absence d'un compte de résultat global, les investisseurs sont en mesure de comprendre et de comparer la performance des sociétés dans le temps et dans l'espace. Cette question est d'actualité car l'IASB a dans un déjà constitué un groupe de travail chargé d'étudier le problème du reporting de la performance ; depuis lors, le mouvement s'est accéléré et c'est un véritable projet de convergence des deux cadres conceptuels (américain et international) qui a été mis en oeuvre. L'IASB et le FASB travaillent conjointement à l'élaboration d'un cadre commun qui serait le fondement conceptuel des pratiques comptables (JIG). Les concepts de capital et l'utilisation d'un compte de résultat global figurent parmi les points les plus difficiles mais motivants à traiter (Bullen, Crook, 2005).

En effet, un des objectifs de l'adoption des normes internationales est de permettre aux sociétés européennes d'accéder au marché boursier américain sans avoir à retraiter leurs états comptables. Or, cette possibilité est soumise à l'acceptation du référentiel international par la SEC¹⁸. Rien n'est encore acquis à ce jour. Ce projet de convergence des cadres conceptuels semble à priori, s'orienter vers un contenu proche de celui du FASB, en ne retenant que le concept de capital financier et en envisageant la création d'un compte de résultat global inspiré du « comprehensive income » américain.

L'adoption d'un tel document par les normes IAS/IFRS aurait des conséquences sur la définition même du résultat de l'entreprise. Ce ne serait plus l'écart entre les produits et les charges, mais la différence entre deux stocks de capital mesurés en valeur de marché (Batsch, 2005). Le résultat évoluerait donc vers une approche « full fair value ».

La mise en œuvre d'un nouvel état de synthèse de ce type répondrait-elles aux attentes des investisseurs ? Quelle doit être la nature de l'information contenue pour satisfaire également

¹⁸ Security Exchange Commission

les autres utilisateurs ? Faut-il imposer un modèle de résultat global ou laisser une certaine liberté de présentation aux entreprises comme aux Etats-Unis ?

La problématique qui ressort de ce questionnement revient à s'interroger sur le bien fondé de la mise en place d'un compte de résultat global, identique ou similaire au « comprehensive income » américain, ou au format matriciel¹⁹ élaboré par l'IASB.

L'état d'avancement des travaux ne permet pas à ce jour de proposer une réelle méthodologie. Toutefois, il existe des aspirations et des embryons d'idée. .

La première étape des travaux a consisté à rechercher les facteurs déterminants qui se trouvent à l'origine de la création du « comprehensive income ». Les Etats-Unis possèdent une réglementation comptable formelle depuis 1938, un cadre conceptuel depuis 1973 et n'ont adopté le FAS 130 pour le comprehensive income que depuis 1997. Ce choix a été dicté par la volonté des utilisateurs des états financiers, qui se plaignaient du manque de lisibilité due au nombre croissant d'éléments de la performance qui ne passaient plus par le compte de résultat mais directement dans le bilan.

Une deuxième étape consisterait à analyser et déterminer la façon dont les sociétés ayant adopté les US GAAP utilisent le « comprehensive income », afin d'établir s'il représente la solution attendue au problème d'intelligibilité et de comparabilité de la performance financière. Cette étude pourrait prendre la forme d'une analyse de documents de recherche existants ou bien d'enquêtes auprès d'entreprises.

Cette recherche préalable devrait conduire à l'établissement d'un modèle qui pourrait être tester auprès de sociétés européennes après formulation d'un certain nombre d'hypothèses.

Une autre possibilité de problématique consisterait à s'interroger sur la capacité d'une information spécialement dédiée aux investisseurs, à satisfaire les autres parties prenantes de la firme.

L'évolution de la normalisation comptable semble confirmer les propos de W.Sombart sur le lien entre capitalisme et comptabilité. La comptabilité s'est rarement trouvée au cœur des débats comme aujourd'hui. Au-delà de positionnement conceptuel ou théorique, c'est bien de positionnement idéologique qu'il s'agit.

Les objectifs officiels avancés par les défenseurs des normes IAS/IFRS sont clairs, mais le référentiel tel qu'il est proposé à ce jour fournit-il les éléments nécessaires pour les atteindre ? L'ambiguïté des concepts figurant dans le cadre conceptuel conduit à une remise en cause de

¹⁹ Le document de résultat global au format matriciel est proposé par l'IASB. Il comporte tous les éléments de résultat qu'il soit opérationnel ou relatif aux changements de valeur.

leur réalisation. Les travaux conjoints engagés par les deux organismes normalisateurs (FASB et IASB) confortent cette réflexion et incitent à s'interroger sur l'utilité de la création d'un nouvel état de synthèse qui prendrait la forme d'un compte de résultat global s'inspirant du « comprehensive income » américain ou du format matriciel de l'IASB. Le modèle anglo-saxon peut-il être appliqué tel quel en Europe et plus particulièrement en France, ou des adaptations doivent-elles être envisagées ?

La voie de la recherche est ouverte, mais le chemin reste à tracer.

BIBLIOGRAPHIE

AGLIETTA M. REBERIOUX A. "*Dérives du capitalisme financier*", bibliothèque Albin Michel Economie, 2004.

BARBU E. "Un meilleure connaissance de l'environnement comptable : condition sine qua non d'une meilleure connaissance de l'harmonisation comptable internationale", mai 2005, Congrès de l'AFC.

BATSCH L. "Le "comprehensive income" : vers la "full fair value", cahier de recherche N° 2005.06, CEREG, Université Paris Dauphine.

BERLE AA. MEANS GC. « *The modern corporation and private property* », MacMillan : New York, 1932

BIENER H. "What is the future of mutual recognition of financial statements and is comparability really necessary?" *The European Accounting Review* 1994, p. 335-342.

BOUTON D. "*Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées*" Conférence de presse du groupe de travail MEDEF/AFEP-AGREF, 23 septembre 2002

BULLEN H.G, CROOK K. "*A new conceptual framework project*", mai 2005, éditions de l'IASB

CAIRNS D. "What is the future of mutual recognition of financial statements and is comparability really necessary ?" *The European Accounting Review* 1994, p. 343-352.

CARTELIER J., "Sur les rapports entre comptabilité et pensée économique : quelques observations exploratoires", février 2004, Forum, Université Paris-X-Nanterre.

CHAMBERS R. "Blueprint for a theory of accounting", *Accounting Research*, January 1955, p. 17-25

COLASSE B. " Cadres comptables conceptuels" in *Encyclopédie de la Comptabilité*(2000), Economica

COLASSE B. "Harmonisation comptable internationale : de la résistible ascension de l'IASC/IASB", *Gérer et Comprendre*, Mars 2004, N° 75.

COLASSE B. "Harmonisation comptable internationale" in *Encyclopédie de la Comptabilité* (2000), Economica.

COLASSE B. "Raymond John Chambers : un précurseur de la comptabilité en juste valeur" in *Les grands auteurs en comptabilité*, EMS, 2004.

COLASSE B. "Théories comptables" in *Encyclopédie de la Comptabilité* (2000), Economica.

COLASSE B. « Le Comprehensive income, une question de gouvernance » (2006), Conférence du CEREG à l'université de Paris Dauphine le 24 mars 2006.

CORMIER D. MAGNAN M. ZEGHAL D. « La pertinence et l'utilité prédictive de mesures de la performance financière : une comparaison France, Etats-Unis et Suisse » *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Volume 1, mars 2001, p. 77-105.

DEGOS J-G "*Histoire de la comptabilité*" Paris, PUF, 1998

EDWARDS E. et BELL « *The theory and measurements of business income* », University of California Press, 1961

FASB "*Statements of Financial Accounting Concepts*" 1994/1995 Edition et 2003/2004 Edition.

G4+1 Position Paper "*Reporting Financial Performance*" IASC, 31 décembre 1999
IASB site internet « iasb.org ».

IASB "*Normes Comptables Internationales*" 1999

- JENSEN M.C. "Value maximization, stakeholder theory, and the corporate objective function" *Business Ethics Quarterly*, Volume 12, Issue 2, p. 235-256
KPMG, Observatoire IFRS, 2003
- LACROIX M. GIORDANO-SPRING S. "De la juste valeur au "comprehensive income"" mai 2005, Congrès de l'AFC.
- LAZONICK W. O'SULLIVAN M. "Maximizing shareholder value :a new ideology for corporate governance" *Economy and Society*, Volume 29, February 2000, p. 13-35
- LEBAS M. "Oui, il faut définir la performance" *Revue Française de Comptabilité*. 269 Juillet-Août 1995.
- LEMARCHAND Y. NIKITIN M. " Capitalisme et comptabilité" *Encyclopédie de la comptabilité (2000)*, Economica
- MICHAÏLESCO C. «Qualité de l'information comptable » in *Encyclopédie de la Comptabilité (2000)*, Economica.
- MICHE A."Plaidoyer pour les futures règles comptables, très contestées" *Le Monde*, 31 octobre 2003.
- NOBBES C. PARKER R « *Comparative international accounting* » Prentice Hall, p.49, 3^{ème} édition
- OBERDORFF H. "*L'Union Européenne*", Paris, éditions Dalloz, 2004
- RICHARD J."Fair value, le troisième stade du capitalisme comptable ? Le cas de la France" *Analyses et documents économiques-N°95*- Février 2004
- RICHARD J."Une comptabilité sur mesure pour les actionnaires" *Le Monde Diplomatique*, Novembre 2005
- SCHUETZE W.P. "What is the future of mutual recognition of financial statements and is comparability really necessary?" *The European Accounting Review* 1994, p. 330-334
- SCHMALENBACH E. « Dynamische bilanz », 3rd edition, Leipzig. 1919
- YAHIAOUI F. "Pilotage de la performance : où il est question de la mise en valeur du travail" in *Dialogue autour de la performance en entreprise : les enjeux*. Ecosip, L'Harmattan.